

Localisation : Cône du torrent du Fournel : le Vernet, le Quartz, Sous le Moulin

Aléa : crue torrentielle : vitesse forte, hauteur moyenne (aléa fort)

PRESCRIPTIONS :

* Entretien des ouvrages de correction torrentielle (ouvrages et endiguement). Maîtres d'ouvrage : Etat et Commune.

Aménagements nouveaux :

- * Le niveau habitable et les ouvertures de toute nouvelle construction devront se situer à 1,5 m au-dessus du terrain naturel ainsi que les équipements sensibles à l'eau et le stockage de produits polluants ou dangereux.
- * Les façades exposées seront aveugles sur une hauteur de 1,5 m par rapport au terrain naturel et devront résister à une pression de 30 kPa.
- * Les fondations devront être renforcées pour éviter l'affouillement.
- * L'implantation, la forme et l'orientation des bâtiments ne devront pas aggraver les risques pour les propriétés voisines.
- * Les décaissements en grande masse et les excavations sont interdits de même que les remblais augmentant les risques pour les parcelles voisines.
- * Les clôtures ne devront pas modifier sensiblement l'écoulement des crues.
- * Le camping caravanning est interdit.

Aménagements existants :

- * les façades des bâtiments constituant digues doivent être aveugles coté torrent jusqu'au niveau correspondant au prolongement des digues situées en amont
- * L'installation, le renouvellement ou l'extension des équipements fixes sensibles à l'eau (chaufferie, machineries électriques...) devront être réalisés à 1 m au-dessus du terrain naturel.

RECOMMANDATIONS :

Aménagements existants :

- * Les ouvertures situées à une hauteur inférieure à 1,5 m par rapport au terrain naturel devront pouvoir être obstruées par des panneaux amovibles, résistants et étanches.